



ESQUIEZE – SERE

## Compte rendu du Conseil Municipal du 12 avril 2017

Étaient présents : P Vuillaume, Ch Baa-Puyoulet, ML Broueilh, P Nadau, E Coulom-Toye, JM Dellac, S.Ducos , Y Lafon, Th.Lassalle-Carrere, O.Memain, J.Places,

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Ch Baa-Puyoulet

### **1. Compte rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2017**

Sans commentaires, il est approuvé à l'unanimité.

### **2. Objet : Montant des indemnités de fonction Maire et Adjoint**

Depuis le début de l'année 2017 le montant maximal des indemnités de fonction a évolué suivant deux facteurs :

- L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, passant de 1015 à 2022
- La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0.6% au 1<sup>er</sup> février 2017.

Compte tenu de ces évolutions il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération afin de fixer les nouveaux taux basés sur l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le Conseil Municipal approuve à par 8 voix pour et 3 non votants (Maire et 2 Adjoint) cette disposition qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **3. Objet : Taxe de séjour – barème applicable à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la possibilité de modifier les taux de la taxe de séjour pour les appliquer à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017. L'objectif est de les harmoniser avec ceux de Luz St Sauveur pour plus de cohérence territoriale.

Catégorie d'Hébergement	Tarif
Hôtels, résidences et meublés 4*	0.90
Hôtels, résidences et meublés 3*	0.80
Hôtels résidences et meublés 2*	0.60
Hôtels, résidences et meublés 1*, chambres d'hôtes, emplacements dans les aires de camping-cars	0.50
Hôtels, résidences et meublés en attente de classement	0.40
Terrains de camping 3,4 et 5* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalente	0.33
Terrains de camping 1 et 2* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalente	0.22

Les tarifs proposés comprennent les 10 % reversés au Conseil Départemental.

Le conseil Municipal à l'unanimité, approuve ces nouveaux taux qui seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017.

#### **4. Objet : Vote des Budgets Primitifs 2017**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2017 et les budgets annexes qui s'y rattachent.

Les budgets sont présentés en équilibre dans les 2 sections sauf pour le budget assainissement qui présente un excédent en recettes.

Il propose que ces budgets soient votés selon les chiffres indiqués sur le tableau ci-dessous :

Budget	Section fonctionnement		Section investissement		Total
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
<b>Budget Principal</b>	1 358 438	1 358 438	870 859	870 859	2 229 297
<b>Assainissement</b>	224 928	239 573	181 313	252 264	406 241
<b>Eau</b>	222 670	222 670	110 000	110 000	332 670
<b>Lotissement</b>	296 486	296 486	200 345	200 345	496 831

Le Conseil Municipal, constatant que ces chiffres intègrent bien les résultats de clôture des comptes administratifs 2016, et après délibération :

- ✓ Décide de voter à l'unanimité des membres présents les budgets tels que présentés ci-dessus.

## **5. Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des bases d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017.

Il propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux et de les maintenir au niveau des années précédentes :

- Taux de la Taxe d'habitation : 13,12 %
- Taux de la Taxe foncière (bâti) : 20,41 %
- Taux de la Taxe foncière (non bâti) : 62,06 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents les taux d'imposition des taxes directes communales pour l'année 2017 tels que présentés ci-dessus.

### **Divers**

**Vente ambulante** : M le Maire informe les élus de la demande de Mme VINCENT qui sollicite la mairie pour obtenir un emplacement de vente ambulante sur le domaine public. L'objet serait la vente de plats cuisinés. Après débat, il est convenu de lui proposer l'emplacement qui avait été retenu pour M Gabriel de la ferme des Cascades devant le kiosque place Montblanc, emplacement qu'il n'avait pas souhaité retenir. Les conditions d'un emplacement sur le domaine communal sont définies dans un arrêté du maire pris le 18 juin 2015. Pour cet emplacement, la mairie ne fera aucune modification de la structure de l'urbanisme, l'accès sera du seul ressort du pétitionnaire.

**Projet Centre-ville** : le maire informe les élus de l'avancement du projet : les appels d'offres pour retenir un groupement d'entreprises sont clos depuis le 24 mars 2017. Pour la partie urbanisation ont été retenues les entreprises GIL, INGC et LAVIGNE. Pour le projet réhabilitation du bâtiment ex DDE ont été retenues : GIL, LHM et A2A. Il est rappelé que pour ces projets, en particulier pour la partie "études", l'Etat a alloué à la commune une aide de 33 000€. Les entreprises retenues sont appelées désormais à présenter une proposition de conduite de projet d'ici le 24 avril 2017 sur des estimations de 400 000€ pour la réhabilitation du bâtiment et 500 000€ pour la requalification urbaine.

<b>BAA-PUYOULET</b> Christian	
<b>BROUEILH</b> M-Lise	
<b>COULOM-TOYE</b> Eliane	
<b>DELLAC</b> J-Marc	
<b>DUCOS</b> Sandrine	
<b>LAFON</b> Yannick	
<b>LASSALLE-CARRERE</b> Thierry	
<b>MEMAIN</b> Olga	
<b>NADAU</b> Pierre	
<b>PLACES</b> Jacques	
<b>VUILLAUME</b> Patrice	